

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

ARRETE DU MAIRE

N° 42

MARCHE OCTOBRE ROSE

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN :

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L2212-2,

Vu le code de la sécurité intérieure, articles L 211-1 et suivants,

Vu les articles R 211-22 à R 211-26 du code de la sécurité intérieure,

Considérant la déclaration de l'organisateur Madame LACAS Sonia en date du 16 Octobre 2020,

ARRETONS :

Article 1^{er} : Madame Sonia LACAS est autorisée à organiser une marche au Parc Nature
le Dimanche 25 Octobre 2020 route de Vernon 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN.

Article 2 : L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :

- d'appliquer les règles de protection liées au Covid-19 et le protocole sanitaire de l'évènement

Article 3 : Madame Sonia LACAS, les services communaux, Monsieur le Commandant de gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à NEAUFLES –SAINT- MARTIN, le 19 Octobre 2020

Par délégation,
L'Adjoint au Maire,
Yvan LEROY

